



Municipalité de Péry-La Heutte

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le **lundi 4 décembre 2017 à 20h00 au centre communal de Péry.**

Ordre du jour

1. Présentation et acceptation du règlement sur la protection des données de la commune municipale de Péry-La Heutte
2. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 538'000.- pour la réfection totale de la Rue du Monnet à Péry
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 251'000.- pour la réfection totale du Chemin de la Vanne à La Heutte
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 482'000.- pour la réfection du toit et des fenêtres de l'ancien collège, Grand'Rue 52 à Péry
5. Discuter et approuver le budget 2018 de la commune municipale de Péry-La Heutte avec quotité d'impôts de 1.60, taxe immobilière de 1.2‰, taxe des chiens de CHF 50.- inchangées.
6. Informations du Conseil municipal.
7. Divers et imprévus.

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le point mentionné au chiffre no 1 est déposé publiquement au secrétariat communal de Péry, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary (point 1).

P.S. : le résumé du budget municipal 2018 est à disposition à l'administration municipale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture.

2603 Péry-La Heutte, le 13 novembre 2017

Le Conseil municipal

INFORMATIONS CONCERNANT LES POINTS 1 A 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Présentation et acceptation du règlement sur la protection des données de la commune municipale de Péry-la Heutte

Le règlement actuellement en vigueur date du 13 août 2001. Suite à la fusion de Péry et La Heutte ainsi qu'une demande de notre organe de vérification des comptes, ce dernier a été mis à jour. Il s'agit d'un règlement type qui est pratiquement en vigueur dans toutes les communes sous la même forme.

Point 2 Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 538'000.- pour la réfection totale de la Rue du Monnet à Péry

De nombreuses fuites d'eau ont été décelées ces dernières années sur le réseau d'eau potable de la Rue du Monnet. En raison des faits précités, la réfection totale de cette rue est donc prévue pour l'année 2018. De plus amples précisions seront fournies en assemblée municipale par le bureau ATB SA de Tramelan, mandaté pour le suivi de ces travaux.

Point 3 Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 251'000.- pour la réfection totale du Chemin de la Vanne à La Heutte

Suite aux dernières inondations qui se sont produites le 9 juillet 2017, les canalisations des eaux usées de cette route ont subi des dommages irréparables à plusieurs endroits. Il a donc été décidé de changer ces dernières en 2018. De plus amples précisions seront fournies en assemblée municipale par le bureau ATB SA de Tramelan, mandaté pour le suivi de ces travaux.

Point 4 Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 482'000.- pour la réfection du toit et des fenêtres de l'ancien collège, Grand'Rue 52 à Péry

Depuis de nombreuses années le remplacement des fenêtres de l'ancien collège est prévu au budget, mais ces travaux ont toujours été retardés pour diverses raisons. En raison des risques liés à des problèmes de sécurité pour les élèves qui fréquentent ce bâtiment ainsi qu'un état de décrépitude des fenêtres, il a été décidé dans un premier temps de changer les fenêtres avec une réfection totale du toit. Dans l'intervalle, un projet d'affectation efficient de ce bâtiment est en route et de plus amples informations seront données à notre population dans le courant du printemps.

Point 5 Discuter et approuver le budget 2018 de la commune de Péry-La Heutte, avec quotité d'impôts de 1.60, taxe immobilière de 1.2‰, taxe des chiens de CHF 50.- inchangées.

Le budget 2018 est en grande partie élaboré sur la base de celui de 2017, et adapté à divers paramètres, tels la conjoncture économique et certains indicateurs socio-économiques fournis par le canton.

Quotité d'impôt et taxes diverses servant comme base pour le budget 2018 :

La quotité d'impôt est maintenue à 1.60 pour l'année 2018.

La taxe immobilière est maintenue à 1.2‰ de la valeur officielle (VO).

La taxe d'exemption du service de défense (fonction 150) reste inchangée à 5.3% de l'impôt cantonal, mais au maximum CHF 450.-.

La taxe des chiens reste inchangée à CHF 50.- par chien et par année.

Les taxes des services autofinancés sont maintenues sans changement pour 2018, soit :

Fonction 7101/ alimentation en eau

CHF 2.70 par m³ consommé + taxe de base CHF 200.- pour maison individuelle (tarif dégressif pour appartements supplémentaires) TVA 2.5% comprise.

Fonction 7201 / traitement des eaux usées

CHF 2.50 par m³ consommé + taxe de base CHF 260.- pour maison individuelle (tarif dégressif pour appartements supplémentaires) TVA 7.7% comprise.

Fonction 7301 / gestion des déchets

CHF 220.- par ménage et CHF 110.- par personne seule, de CHF 22.- à CHF 1'100.- pour commerce, industrie, artisan, profession libérale, TVA 7.7% non comprise.

Il a été décidé de fixer la limite d'inscription des dépenses d'investissements à l'actif du bilan à CHF 5'000.-.

Compte de fonctionnement

Le budget 2018 prévoit un excédent de charges de CHF 135'510.-, en augmentation de CHF 82'730.- par rapport au budget de l'année 2017. Cette différence se monte à CHF 382'000.- si nous comparons notre budget aux comptes 2016, soit les derniers chiffres réels connus.

Différences budget 2018 – comptes 2016

Au niveau des dépenses conséquentes par rapport aux comptes 2016 les écolages versés auprès de l'ESBV continuent à grever lourdement les comptes communaux avec une charge de CHF 698'000.- (augmentation de CHF 23'000.-). Par rapport au budget 2017 nous avons une baisse de CHF 54'000.- qui provient essentiellement de la baisse de nos effectifs, soit 6 élèves de moins.

Le décompte de l'aide sociale avec le canton reste toujours un poste très important de notre budget, avec un montant de CHF 1'013'000.-, il est en hausse de presque CHF 50'000.- par rapport au budget précédent et aux comptes 2016.

Par rapport aux comptes 2016, la plus grande différence provient d'une dissolution de réserve pour créances fiscales en péril, opérée en 2016 pour CHF 171'000.-, qui ne se répète pas ultérieurement. Cette opération explique à elle seule quasiment la moitié de la différence enregistrée entre les comptes 2016 et le budget 2018.

Les rentrées fiscales, autant pour les personnes physiques (baisse de CHF 86'000.- par rapport au budget 2017, soit 3.07% - calcul au pro rata sur les impôts facturés en 2017 après 2 tranches), que morales (hausse de CHF 50'000.- par rapport au budget 2017 – discussion avec Vigier SA) ont été calculées avec une certaine prudence, mais semblent toutefois réalistes.

Malgré les grands efforts consentis ces dernières années au niveau des dépréciations complémentaires de notre patrimoine administratif, ce poste conséquent de CHF 438'200.- va encore grever nos comptes jusqu'au 31 décembre 2023 (amortissement total sur 8 ans, soit la limite inférieure autorisée par le canton) Ce mode de faire, même s'il nous pénalise un peu actuellement, permettra de mieux supporter la révision de la fiscalité des personnes morales actuellement en cours.

Vue d'ensemble présentation MCH2		Budget 2018	Budget 2017	Exercice 2016
Résultat annuel CR, compte global (totalité)	90	-177'825.00	-71'020.00	298'770.74
Résultat annuel CR, compte général (administr)	900	- 135'510.00	-52'780.00	246'530.04
Résultat annuel, financements spéciaux	901	-42'315.00	-18'240.00	52'240.70
Revenu de l'impôt des personnes physiques	400	2'908'600.00	3'025'000.00	3'063'922.50
Revenu de l'impôt des personnes morales	401	2'130'000.00	2'060'000.00	2'048'758.40
Taxe immobilière	4021	350'000.00	365'500.00	350'730.35
Investissements nets	5 ./ 6	1'626'006.00	2'056'004.00	842'365.60

Au niveau des investissements, des sommes relativement conséquentes sont prévues pour la réfection de certaines rues. A elles seules, les charges globales pour la réfection totale de la Rue du Monnet et du Chemin de la Vanne représentent CHF 789'000.-, soit près de la moitié de nos investissements 2018.

L'ancien collège de Péry montre des signes de fatigue inquiétants. Il est prévu une somme de CHF 482'000.- pour la réparation de la toiture ainsi que le changement de toutes les fenêtres. Ce mode de faire permet de sauver le bâtiment dans un premier temps. L'étude sur l'utilisation future de cet immeuble va se poursuivre en début d'année 2018 et un projet définitif sera présenté à la population courant 2018 avec très certainement une votation aux urnes.

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2018		Budget 2017		Exercice 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale			180'000.00			
1 Ordre et sécurité publics, défense			645'001.00	195'000.00	37'688.40	
2 Formation	640'000.00		490'000.00		2'612.75	
3 Culture, sports et loisirs						
6 Transports et télécommunications	285'000.00		592'000.00		401'313.00	
7 Protection environnement/ territoire	701'000.00		356'003.00	12'001.00	399'951.45	
8 Economie publique			1.00		800.00	
TOTAL	1'626'000.00	0.00	2'263'005.00	207'001.00	843'365.60	
Excédent de dépenses		1'626'000.00		2'056'004.00		842'365.60

Aperçu du compte de résultat selon les groupes de matières

Charges	Budget 2018		Budget 2017		Exercice 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Charges de personnel	1'670'030.00	-	1'481'040.00	-	1'539'267.40	3.95
1 Charges de biens et services et d'exploitation	1'373'550.00	-	1'294'350.00	-	1'324'198.26	32'987.15
3 Amortissements du patrimoine administratif	524'854.00	-	516'700.00	-	807'540.55	-
4 Charges financières	79'970.00	-	103'470.00	-	89'664.20	-
5 Attributions aux fonds et financements spéciaux	314'051.00	-	308'500.00	-	533'455.41	-
6 Charges de transfert	4'129'600.00	-	4'184'060.00	-	4'131'754.24	60'297.80
7 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
8 Charges extraordinaires	-	-	-	-	23'309.80	-
9 Imputations internes	75'000.00	-	70'000.00	-	67'920.00	-
TOTAL DES CHARGES	8'167'055.00	0.00	7'958'120.00		8'517'109.86	93'288.90
REVENUS						
0 Revenus fiscaux	40'000.00	5'515'100.00	80'000	5'612'800.00	-	5'651'702.25
1 Revenus régalien et de concessions	-	73'000.00	-	80'000.00	-	73'327.00
2 Taxes	-	1'252'700.00	-	1'204'000.00	4'192.55	1'544'549.67
3 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
4 Revenus financiers	-	112'100.00	-	102'500.00	-	109'018.25
5 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	60'530.00	-	-	-	343'436.20
6 Revenus de transfert	31'000.00	971'800.00	-	897'800.00	14'389.65	951'220.53
7 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
8 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
9 Imputations internes	-	75'000.00	-	70'000.00	-	67'920.00
TOTAL DES REVENUS	71'000.00	8'060'230.00	80'000.00	7'967'100.00	18'582.20	8'741'173.90
Clôture du compte de résultats	62'709.00	240'534.00	28'650.00	99'670.00	312'293.86	13'523.12
COMPTES DE CLÔTURE	62'709.00	240'534.00	28'650.00	99'670.00	312'293.86	13'523.12
TOTAL	8'300'764.00	8'300'764.00	8'066'770.00	8'066'770.00	8'847'985.92	8'847'985.92
Excédent de charges		135'510.00		52780.00		
Excédent de revenus					246'530.04	

Ces comptes ont été passés en revue en séance du conseil municipal du 23 octobre 2017 et ont été approuvés tels quels.

Un résumé du budget 2018 peut être demandé auprès du secrétariat municipal ou consulté sur le site internet de la commune.